

Editorial

« Il est d'étranges soirs
où les fleurs ont une âme. »
Albert Samain

Temps partiel : la fleur au fusil !

Peu à peu, une lumière semble percer les brumes de l'institution scolaire : aucun changement sérieux, aucune réforme solide ne se réalisera sans l'accord des enseignants. L'École, c'est d'abord eux !

On peut leur imposer des programmes surchargés, des méthodologies induites, des moyens d'enseignement mal ficelés, s'ils y croient, cela pourra marcher malgré tout. Sinon...

C'est que bien enseigner reste avant tout une affaire d'âme et de cœur. Un de ces petits trucs fragiles qui dépend moins de l'air du temps et des apports d'engrais que des conditions propices du biotope intérieur. L'équilibre personnel, l'aisance morale et matérielle, le sentiment de liberté, l'estime de soi-même et des autres... autant de facteurs favorables à l'éclosion de cette fine fleur qu'est le bon pédagogue.



On est loin encore, aujourd'hui, d'avoir réussi à isoler les divers ingrédients nécessaires au plein épanouissement de l'instituteur. Y parviendra-t-on un jour ?

Rien n'est moins sûr, tant il est vrai que les variables sont si différentes d'un individu à l'autre. Mais il est capital de garder à l'esprit que, dans une profession qui ne s'appuie sur aucune science exacte, qui fait de la qualité de la relation l'essentiel de son efficacité, la liberté et le bien-être personnel doivent être choisis à l'envi !

Un enseignant heureux aura des élèves heureux et... performants (je rajoute parce que le bonheur ne fait pas partie des objectifs assignés à l'école dans les règlements d'application !). C'est que voyez-vous, Mesdames et Messieurs les faiseurs d'école, le bonheur ça s'attrape comme les coups de soleil. Et le hâle va si bien à nos chères têtes blondes !

Il se dit beaucoup qu'actuellement la profession enseignante a perdu de son aura, que l'école est devenue un mal nécessaire, que l'instituteur n'est qu'un fonctionnaire comme les autres, avec un salaire moyen, des possibilités d'avancement médiocres et une considération sociale quasi nulle...

Exagéré ou réaliste ? Peu importe. Ce bilan sommaire suffit à confirmer que le stress des instits (voir ÉDUCATEUR N° 6/88) a quelques raisons d'être. Le stress, mais aussi la lassitude, l'indifférence, le « je m'en foutisme »... autant de « déviances » professionnelles aux conséquences graves pour les enfants d'abord.

Amélioration sensible pour certains, l'enseignement à temps partiel constitue déjà un progrès pour la qualité de vie des instituteurs.

Mais qu'on ne se leurre pas ; il s'agit là d'une mesure qui a aussi ses revers et qui implique un choix de vie, ne serait-ce que matériellement parlant.

Par ailleurs, la majorité des cantons n'ont accepté cette solution que parce qu'elle permettait de résoudre en partie les problèmes de pléthore d'enseignants. Générosité un tantinet intéressée... Notion méchamment floue !

Le travail à temps partiel, aujourd'hui, n'est donc ni une panacée, ni un acquis. Aux enseignants et à leurs associations maintenant de se battre pour bien négocier et conquérir cette ébauche de liberté. La terre semble propice, peut-être la graine lèvera-t-elle en Romandie ?

Dehors, sacrebleu, ça sent le printemps de partout !

René Bland



Temps partiel dans l'enseignement

Les positions officielles

BE

Pas de dispositions légales proprement dites, mais les autorités, compréhensives, ont généralement admis ce mode de faire.

Arguments: lutte contre la pléthore d'enseignants.

FR

Le Canton est très favorable à ce mode d'enseignement. D'une manière générale, les expériences réalisées ont été positives.

Dispositions légales datant de mai 1983, concernant l'enseignement à mi-temps dans les classes primaires.

Arguments: pallier les effets de la pléthore de candidats à l'enseignement primaire.

GE

Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur une motion concernant l'introduction du duo pédagogique dans l'enseignement primaire. L'essai limité a conduit à un bilan positif. Le Conseil d'Etat est favorable à la mise en application d'un projet d'extension prévu jusqu'en 1987. Pas de changement.

Arguments: l'ouverture de telles classes répond au désir de nombreux enseignants, dont des femmes, qui souhaitent enseigner à mi-temps.

JU

Le Jura a hérité de l'expérience bernoise... et l'a poursuivie. Les commissions d'école relèvent leur satisfaction concernant l'enseignement en duo. Une pratique à encourager.

Dispositions légales: arrêté de 1983.

Arguments:

- réduire une activité très appréciée et éviter de devoir l'abandonner totalement;
- apporter une contribution à la lutte contre le chômage de jeunes enseignants.

Plus nombreux...

En particulier à Genève et dans le canton de Vaud, les enseignants sont de plus en plus nombreux à vouloir travailler à temps partiel. Un peu par analogie aux conditions de travail plus souples des enseignants secondaires.

Dans un syndicat constitué à 80% de femmes, il n'est pas étonnant que la SPG ait lutté dans ce sens. Mais par le passé, vouloir un poste à mi-temps équivalait à accepter un travail de « spécialiste »: maîtresse d'appui, détaché à un service, amateur d'atelier du livre.

Ce n'est que le duo pédagogique qui a permis de concilier deux principes apparemment contradictoires: le travail de généraliste titulaire... et le temps partiel.



NE

L'arrêté de 1983 remplace des précédents, de nature expérimentale. Ce qui signifie que l'enseignement à mi-temps donne entière satisfaction et que le duo pédagogique est considéré comme une solution tout à fait efficace dans l'enseignement primaire.

Dispositions légales: arrêté de 1983.

Arguments: résoudre partiellement le problème posé par la pléthore d'enseignants.

VS

Modification de l'arrêté de 1985 pour permettre l'enseignement à mi-temps et assurer une meilleure répartition de l'emploi.

Dispositions légales: arrêté de 1983.

Arguments: le temps partiel est autorisé si:

- a) des raisons médicales le justifient;
- b) la demande est motivée par des raisons d'ordre pédagogique, telles que le désir du maître de poursuivre sa formation pédagogique à temps partiel;
- c) l'engagement de deux titulaires a pour effet d'éviter le licenciement d'un maître.

VD

En 1977 le Département acceptait une commission « travail - mi-temps » en réponse à une demande de la SPV. Le système s'est officialisé. Toute demande fondée est satisfaite, excepté pendant les trois premières années d'activité professionnelle.

Dispositions légales: arrêté de 1983.

Arguments: Dispositions arrêtées non pas pour remédier à la pléthore, mais pour répondre à une demande présentée par l'association des enseignants.



Enseigner à mi-temps à l'école primaire, une gageure?

On devrait s'intéresser au passé: pourquoi l'enseignement primaire compte-t-il si peu d'activités à mi-temps? On pourrait interroger le futur: le mi-temps pédagogique a-t-il un avenir dans nos classes? On aurait avantage à poser la question de fond: le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire est-il une activité pédagogiquement possible?



tres(ses) à mi-temps pour récupérer d'autant des postes d'enseignement;*
 ☆ enfin une raison (en apparence) anecdotique: beaucoup constatent que le mi-temps est souvent mal considéré dans le grand public et qu'il dessert l'image de la profession. En effet, avez-vous déjà rencontré des postes à mi-temps pour les inspecteurs ou les directeurs?

Des raisons d'espérer tout de même

Certes, objectivement, les raisons évoquées ci-dessus ont constitué l'essentiel des arguments utilisés jusqu'à aujourd'hui par les enseignants et leurs associations professionnelles pour expliquer leur politique de prudence à l'égard du travail à mi-temps. Mais les temps changent! Les pressions sociales se font de plus en plus fortes pour faire passer l'idée du travail à mi-temps dans l'enseignement primaire. Car il faut bien reconnaître que les conditions d'enseignement actuel ont modifié le statut du maître. Citons en vrac les faits qui ne font plus de lui un enseignant totalement généraliste et vraiment indépendant: des disciplines scolaires (comme la couture par exemple) lui échappent partiellement, de nouvelles techniques pédagogiques (comme l'ordinateur) se sont substituées à son savoir, des spécialistes l'entourent et le conseillent journalièrement (même si certains instituteurs se réclament encore d'un enseignement «portes fermées»), une collaboration s'instaure entre les différents intervenants pour une classe et, last but not the least, les parents interviennent toujours davantage comme des partenaires des enseignants à part entière. C'est ainsi que l'enseignant primaire s'habitue à travailler avec d'autres adultes et

qu'il est moins surpris d'imaginer une classe prise en charge par deux, voire trois et plus maîtres(ses).

En guise de conclusion provisoire:

Le mi-temps s'impose aujourd'hui dans l'enseignement primaire. C'est le fait d'un corps enseignant largement féminisé qui aspire à mieux articuler son existence familiale et sa vie professionnelle. Les associations d'enseignants se doivent de relever ce défi, tout en préservant la qualité de l'enseignement en général. Les autorités scolaires, avec l'appui des enseignants en place, peuvent favoriser l'accès au mi-temps en fixant les conditions à respecter par chacun. A Genève, la Société pédagogique genevoise s'y emploie (enfin?), en souhaitant que tous les travailleurs à mi-temps contribuent à sa réflexion en vue d'une amélioration de la situation actuelle. Dans l'espoir qu'après les congés payés, l'indexation des salaires au coût de la vie, la diminution du temps de travail, etc., l'accès au travail à mi-temps représente un nouvel acquis social de cette fin de XX^e siècle.

Yves Delieutraz,
 président de la SPG
 (Société pédagogique genevoise)

* A noter qu'à Genève, qui connaît une limitation des entrées aux études pédagogiques, seule voie d'accès au métier d'instituteur, il est évident qu'une trop grande quantité de mi-temps conduira inexorablement à une pénurie de personnel, s'il n'y a pas parallèlement une augmentation des futurs enseignants formés. Voilà un exemple réel de frein institutionnel à l'ouverture au mi-temps.

A mon avis, il apparaît assez clairement que bon nombre d'enseignants primaires, leurs représentants syndicaux en tête, n'ont pas cru à la valeur du travail à mi-temps, et ce malgré des demandes toujours plus nombreuses de collègues désireux de réduire leur taux d'activité...

Pourquoi une telle attitude dans le corps enseignant primaire, alors que, dans plusieurs autres professions, le mi-temps a acquis droit de cité, au nom de la qualité de la vie qui privilégie l'être (évidemment le bien-être!) au profit (sic) de l'avoir? (Même si l'apparition du mi-temps est aussi une conséquence de l'amélioration générale du niveau de vie de la population.)

Pourquoi une attitude restrictive?

Personnellement, j'y vois trois raisons d'inégale importance, soit:

- ☆ d'abord une raison pédagogique: d'aucuns voient une impossibilité à concilier le travail à mi-temps avec le statut de généraliste et d'indépendant qui constitue l'identité même de l'enseignant primaire, au contraire de son collègue secondaire, spécialiste et collaborant par définition avec d'autres pairs;
- ☆ ensuite une raison syndicale: d'autres craignent que le mi-temps soit une parade efficace à la pléthore d'enseignants — ou un chômage déguisé en contraignant des maîtres(ses) à se partager à deux une classe ou en profitant du passage de maî-



N'importe quel poste, mais un temps partiel!



Un rêve pour ceux qui aspirent à une autre organisation de vie. Mais aussi la moitié du salaire, pour tous ceux qui se font imposer un travail à temps partiel. Dur, dur. Et les élèves, dans tout ça? Merci pour eux, ils en retirent tout bénéfice.

Aujourd'hui, en Suisse romande, et malgré l'absence parfois de bases légales, l'enseignement à temps partiel a tendance à passer la rampe.

Les cantons, qui l'ont adopté de façon très restrictive à l'origine, en ont peu à peu assoupli les conditions. C'est bien la preuve de la confiance accrue qu'inspirent autant les duos pédagogiques, les postes d'appui, de soutien et autres complémentaires.

Les motifs du temps partiel

Les motifs d'un tel travail semblent très variables selon les régions. Ils sont dictés soit par une volonté personnelle, soit par un «choix librement imposé».

D'un côté, bon nombre d'instituteurs et institutrices aspirent à disposer de temps libre, pris à leur seule initiative: ils s'occuperont d'un enfant en bas âge; prolongeront des études; ou approfondiront un loisir-passion.

De l'autre, cette solution est amère. Elle est prescrite par les autorités de certains cantons qui tentent d'imposer le duo pédagogique pour éviter un chômage complet. Un remède, certes, qui solutionne en partie la fermeture de classes, mais qui ne satisfait de loin pas l'épanouissement des enseignants, en proie à des soucis budgétaires.

Nulle contrainte

Pourtant, la «Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique» le stipulait: «il n'est pas question de contraindre quiconque à travailler en duo». Or, avec la menace de ne nommer des enseignants qu'à mi-temps, de tels Départements modifieraient l'idée que l'instituteur est au départ un généraliste, ayant droit — cela va de soi — à travailler à 100%.

Bénéfice pour les élèves

Il n'empêche que l'enseignant qui travaille à temps partiel saura se ressourcer en dehors de la classe et, en règle générale, se présentera en pleine forme physique et morale face aux élèves. Ce qui n'est pas à négliger! Et partout, c'est l'unanimité: une plus grande disponibilité à l'égard des élèves.

Le regard que leur porteront deux professionnels sera mieux étayé et, sans doute, plus «objectif», plus à même d'amener à une meilleure connaissance des capacités de chacun.

Car, à côtoyer à deux les mêmes enfants, la discussion entre adultes portera forcément sur l'attitude, les réactions, les problèmes. Bref — et M. Jourdain s'y méprendrait — les «mi-temps» font de l'évaluation en permanence, qui ne peut être que tout bénéfique pour l'élève.

Collaboration

Il est évident que pour assurer un bon fonctionnement de la classe, des rencontres régulières s'imposent. Mais cela ne va pas de soi. On sait trop la valeur des affinités entre adultes, avant d'imaginer quelque collaboration que ce soit!

Est-il besoin de le rappeler? La formation initiale des enseignants n'a jamais insisté, jusqu'à ces dernières années, sur l'utilité de la collaboration. On ferme sa porte, et c'est le chacun pour soi!

Cette première étape étant définie, il sera temps d'envisager avec succès les démarches pédagogiques, l'échange des points de vue, le partage des préoccupations et des satisfactions.



«J'en fais trop»

Tout le monde vous le dira, l'enseignement à temps partiel implique un investissement en temps largement supérieur au poste convoité (50% ou autre). Car, aux rencontres régulières, s'ajoutent les réunions avec les parents, les psy, l'inspecteur, les livrets scolaires, les manifestations d'école, sans oublier la course et la classe verte.

Mais en faisant pareil constat, il ne faudrait pas ignorer que le titulaire «dépasse» lui aussi son 100%, sans rechigner pour autant.

Evidemment, si l'enseignant à temps partiel s'organise, son horaire hors classe, pris par des cours fixes ou une autre profession, semble intouchable. Mais des absurdités subsistent. En particulier quant aux conditions d'application des duos, pour lesquels certaines Directions imposent un horaire alterné, inconciliable avec une vie extra-professionnelle.

Aussi est-il illogique que des autorités scolaires — qui acceptent le principe du temps partiel — exigent que des personnes, payées à mi-temps, soient à plein-temps au service de l'école.

Hésitation

On entend souvent dire que le prestige du régent a tendance à s'effriter! D'aucuns pensent en conséquence que cette profession, exercée à temps partiel, perdra définitivement tout son attrait. En fait,

Des choix historiques

Les premiers duos pédagogiques sont apparus dans les années 60. Ils constituaient alors un moyen de recrutement. Des temps d'emploi différenciés devaient rendre la profession plus attrayante, notamment pour les femmes. C'est aussi de cette époque que datent les premiers règlements, l'éligibilité pour un travail à mi-temps, par exemple.

Timidement introduit dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud depuis le début des années 70, le travail à temps partiel a pris une extension considérable dès 1976.

Avant tout pour deux raisons:

- la prise de conscience d'une autre organisation de vie;
- celle d'une menace de pléthore d'enseignants; conséquence du grand nombre de candidats, simultanément à la baisse démographique et à l'exode rural.

Souvent, à la demande des sociétés pédagogiques romandes, des expérimentations sont tentées. Toutes donnent satisfaction, tant du point de vue administratif, du corps enseignant, que des élèves et des parents. Selon les cantons, différents types de temps partiel sont introduits à l'essai, puis en appui dans des classes où ils pourraient s'avérer pédagogiquement et politiquement efficaces.

Mais de toutes les formes de travail à temps partiel seul le duo présente l'avantage de conserver le travail d'un généraliste complet, à l'instar des titulaires de classes.

Le danger pour beaucoup de personnes concernées vient que le désir de travailler à mi-temps prévaut sur l'envie de prendre un poste spécifique de complémentaire, d'appui ou autre soutien. Ce qui entraîne l'inévitable dévalorisation des activités hors tenue de classe.

Aujourd'hui, chaque canton se bat avec ses armes. On sait que l'élève a tout à gagner d'une réflexion menée par deux pédagogues. Mais on sait aussi que les budgets sont étriqués, avec des conséquences prévisibles.

G.B.

le prestige de l'adulte importe peu par rapport à l'impact positif ressenti chez les élèves.

Ces derniers d'ailleurs se sont toujours très bien adaptés à deux personnalités différentes — même homme/femme — pour autant que les intervenants aient le souci d'avoir une attitude commune.

Mais il est vrai qu'on rencontre des enseignants qui craignent de s'engager dans ce type d'enseignement parce qu'il faut «partager» ses élèves, sa conception pédagogique.

Les plus fragiles craignent aussi qu'un jugement soit porté, que les objectifs ne soient pas atteints, ou que les élèves marquent une préférence pour l'autre adulte...



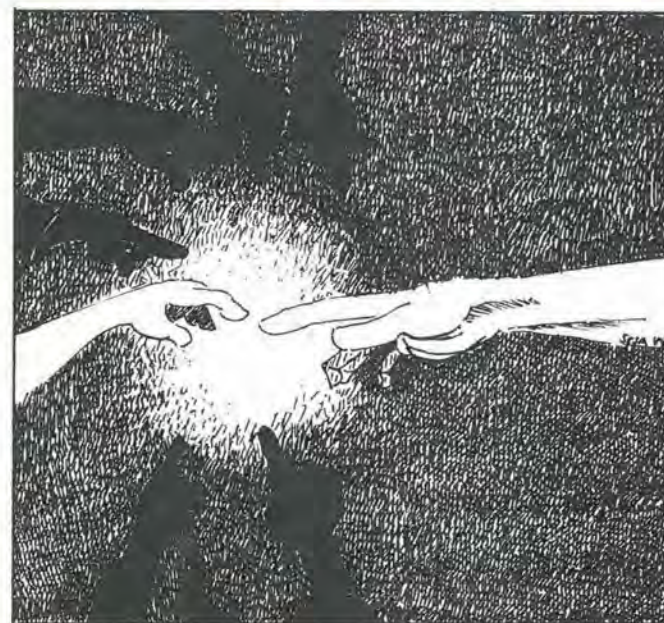
Cela dit, le double éclairage né du dialogue entre deux professionnels va engendrer une plus grande justice à l'égard de l'élève, et une plus grande sécurité pour l'enseignant. Cette constante remise en question permet sans conteste d'aborder les problèmes d'équipe en étant plus ouvert aux positions d'autrui, pour une meilleure harmonie de l'établissement.

Face aux parents

Peut-être parce que les maîtres et maîtresses à temps partiel paraissent plus reposés, plus calmes, les parents font en général part de leur satisfaction face à l'organisation nouvelle de la classe, spécialement concernant les duos. Les entretiens ainsi facilités grâce au «front commun» complice, portent souvent sur l'équilibre et l'apport bénéfique générés par cette disponibilité — et donc cette plus grande compréhension de l'élève. Il n'y a guère que la période précédant la rentrée scolaire, où certains parents éprouvent quelque appréhension face à l'inconnu qu'est le mi-temps pour eux. Mais sitôt que commence l'école, ils réalisent combien les enfants s'adaptent et viennent avec plaisir en classe, comme le perpétue la légende!

Gérald Baeriswyl

Enseigner à temps partiel Deux exemples de choix



Les enseignants à temps partiel: pas forcément des extraterrestres ni des «Moi vouloir retourner maison!».

Les cours d'appui

Dispensés durant les heures de classe, ces cours ne constituent pas une surcharge de travail pour l'élève qui s'habitue, peu à peu, à détecter lui-même la nature des difficultés rencontrées, de manière à pouvoir réclamer l'aide dont il a besoin.

En 1987, le canton du Valais a adopté un règlement sur l'enseignement spécialisé dans lequel il prévoit, au titre des mesures particulières, les cours d'appui intégrés. Il s'agit en fait de leçons particulières dispensées individuellement ou en très petits groupes à des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage particulières. Ces cours visent aussi bien un rattrapage scolaire dans des branches spécifiques qu'un appui plus large permettant soit une meilleure intégration de l'élève dans sa classe soit l'acquisition de techniques d'apprentissage.

La personne qui dispense les cours d'appui prend généralement en charge des élèves répartis dans des degrés différents. Le travail individualisé permet, pour les enseignants qui le souhaitent, de réduire leur temps de travail à un horaire partiel. S'il n'est pas pensable de confier un même élève à plusieurs personnes, il est en revanche possible de limiter les interventions d'un même enseignant à quelques cas seulement. A Martigny, par exemple, les élèves bénéficient de ces cours deux fois par semaine (parfois trois). Il est évidemment préférable que ces périodes soient réparties harmonieusement dans l'horaire hebdomadaire plutôt que d'être concentrées sur une ou deux journées. Cette réserve mise à part, rien ne s'oppose à ce que l'enseignant qui travaille dans ce secteur choisisse l'horaire qui lui convient.

Pour toutes sortes de raisons, le travail à temps partiel attire de plus en plus d'enseignants. Il est évidemment intéressant de pouvoir bénéficier de structures suffisamment souples pour pouvoir régler, à

sa convenance, son temps de travail. Jusqu'à présent, les hommes apprécient cet avantage autant que les femmes, lorsqu'il s'agit d'une légère diminution du temps de travail (une demi-journée). En revanche, le mi-temps reste largement réservé aux seules femmes, et plus précisément aux mères de famille dont le salaire ne constitue que l'appoint d'un salaire principal, celui du mari.

Cette solution, si elle permet aux parents d'être davantage présents auprès de leurs tous jeunes enfants, contribue pourtant à maintenir le traditionnel partage des rôles entre les sexes, partage qui s'effectue globalement au détriment des femmes dans la plupart des cas. Elle conforte également la société dans l'idée que les salaires féminins n'étant que des salaires d'appoint, il ne convient pas absolument de les régler sur les salaires masculins.

Le travail à temps partiel ne devrait, par conséquent, être adopté par les femmes qu'après mûre réflexion, en toute connaissance des avantages et des inconvénients que cette solution peut réellement leur apporter.

Cilette Cretton

Le poste de «complémentaire»: un choix de vie

Un poste de «complémentaire» suppose qu'au sein d'une «équipe pédagogique» de trois à cinq titulaires, une personne ne tient pas de classe et collabore avec ses collègues. Du moins dans l'idéal.

Selon les écoles, ce sera un appui en français, en math, ou l'enseignement d'une branche spécifique tout au long de l'année — telle la musique, les activités créatrices, l'environnement.

A Chambésy, Alain Marguet est le «complémentaire» à mi-temps. En équipe, ils ont décidé que ce poste devait changer tous les deux ans. Pour éviter de «stabiliser» le mi-temps, et de façon à favoriser un tournus. Car tout le monde y a droit.

Malgré quelques sarcasmes en début d'année, Alain est apprécié parmi l'équipe, qui s'entend bien; notamment parce que chaque lundi, à midi, ils mangent ensemble et parlent, suggèrent, résolvent. Car à mi-temps, le manque d'informations «de couloir» est désagréable. Les circulaires parviennent difficilement, ou trop tard.

Mais pour Alain Marguet, «complémentaire», c'est un choix de vie très agréable, même avec un demi-salaire. On dispose ainsi de temps libre. Dans son cas, il peut s'occuper de son bébé, en alternance avec sa femme. Tous deux travaillent à mi-temps, dans deux professions différentes.

Avec cette plus grande disponibilité, il ne fait aucun doute que la pédagogie ressort grande gagnante. En pleine forme physique et morale toute l'année, cela compte, alors qu'avec un temps complet, l'enseignant est plus souvent qu'à son tour fatigué ou malade.

Mais il ne faut pas se leurrer. La collaboration avec les collègues, l'évaluation, voir les parents, grignotent ce fameux temps libre. Sans compter les préparations, en proportion plus conséquentes, puisqu'on n'enseigne plus ni gymnastique, ni dessin.

Ce recul par rapport à la profession semble donc profitable selon deux aspects au moins: travailler avec des élèves de manière plus détachée; et collaborer avec des collègues en étant moins stressé, sans doute de meilleure humeur. Deux valeurs qui ne peuvent qu'engendrer un enthousiasme nouveau.

Propos recueillis par G. B.



Enseigner à temps partiel:



Un choix, un vécu

Depuis plusieurs années, le Département de l'instruction publique vaudois, à la demande de la Société pédagogique vaudoise, a admis le principe du travail à temps partiel pour les enseignants des classes primaires et enfantines. Liberté est cependant laissée aux communes d'accepter, d'organiser ou de... refuser ce type d'engagement professionnel. Nous avons demandé à deux collègues enfantines travaillant ensemble d'exprimer leur point de vue. Un « duo » qui fonctionne bien et qui semble donner satisfaction à tous... Mais comment cela se passe-t-il ?

Les raisons d'un choix

LISE
Maîtresse enfantine, j'avais quitté l'enseignement sans regret à la naissance de mon premier enfant. Sans regret parce que je ne pensais pas avoir l'énergie suffisante pour mener de front et de façon satisfaisante ces deux activités.

A l'époque, on ne parlait pas de travail à temps partiel et c'était une période où l'on imaginait pouvoir facilement reprendre une classe. Lorsque mon troisième enfant est arrivé en âge de scolarité, l'envie de renouer avec l'enseignement s'est faite de plus en plus pressante.

Après dix ans de « parenthèses », pour me remettre dans le bain, je commence par faire des remplacements dans les classes d'Yverdon. Ce temps-là fut riche en informations et en enseignements. Par contre, force est de reconnaître que la situation de remplaçante plus ou moins attitrée présente bien des inconvénients: appel au pied levé, impossibilité de faire un travail suivi et cohérent, pas suffisamment de temps pour nouer des relations et connaître ses élèves; peu de satisfactions en retour, la reconnaissance de ma peine pesant

peu dans le résultat global et final de la classe...

Pourtant, par ce travail au coup par coup, j'ai eu l'occasion de nouer des contacts avec une institutrice que j'avais alors remplacée. Elle me proposa de partager un temps partiel avec elle, ce que j'acceptai avec enthousiasme.

LUCETTE

Après huit ans de travail à temps complet, la naissance de mon premier enfant m'a fait cesser mon activité professionnelle pendant un an. Après ce laps de temps, l'envie d'enseigner a été à nouveau très forte; mais je me sentais incapable d'assumer une classe, ma famille aurait souffert de mon travail et je n'aurais pas eu la disponibilité nécessaire pour enseigner à temps complet.

J'enseigne donc à temps partiel depuis cinq ans et cette formule me convient tout à fait.

C'est profondément équilibrant de se trouver à l'aise tant à la maison qu'à l'école: une activité ressource l'autre, il n'y a guère de lassitude et de fatigue, ni d'un côté ni de l'autre. Pour rythmer harmonieusement ces

deux activités un peu de stress, loin d'être désagréable, peut au contraire se révéler stimulant!

Expériences, expériences...

LISE

Je précise, en toute modestie, que mon expérience dans le temps partiel est relativement « riche » puisque, en quatre ans d'activité j'ai changé trois fois de « partenaire ». Pas forcément positif, direz-vous. Certes, mais les choses se sont déroulées ainsi pour moi: ma première collègue quitte l'enseignement à l'arrivée de son premier enfant, après deux ans et quelques mois d'activité partagée. Je termine l'année scolaire avec une enseignante remplaçante. Ce 2^e temps partiel ne peut hélas se prolonger une nouvelle année, l'autorité n'acceptant ce type de collaboration qu'à condition qu'une des deux institutrices soit titulaire, ce qui n'est pas le cas; nous avons toutes deux un statut de remplaçantes. Nous abandonnons alors notre classe à une collègue qui avait un temps partiel, mais souhaitait reprendre une pleine activité. La Direction me

propose à satisfaction un nouveau poste de travail aux mêmes conditions.

Ces changements ont été à chaque fois accompagnés d'un moment de déception, de découragement: il faut un certain temps pour s'adapter l'une à l'autre, fixer nos exigences et nos limites par rapport aux élèves, à la vie de la classe.

Alors partir, tout recommencer à nouveau...?

Malgré tout, ces différentes collaborations se sont révélées d'une grande richesse sur les plans humain et pédagogique. Je pense, entre autres, à des notions de partage, de découverte, de compréhension, de tolérance... l'échange et l'amitié.

Question de tempéraments

LISE

J'ai toujours fonctionné comme « seconde arrivée », non nommée, c'est donc à moi de partir, recommencer...

Par chance, mon caractère qu'on dit conciliant et curieux, avide de nouveautés m'a beaucoup aidée à accepter ces changements.

Je préciserai encore que certaines de mes collègues fonctionnent depuis cinq ans dans un temps partiel sans avoir eu à subir de changements.

Avec ma nouvelle collègue, nos expériences précédentes nous ont permis de démarrer dans une organisation quasi parfaite et très rapidement opérationnelle.

Je me suis tout de suite sentie parfaitement à l'aise dans « notre » classe. Une classe qui a sa propre identité, heureuse moulture de nos deux tempéraments.

Voilà donc quatre ans que je travaille comme maîtresse enfantine à temps partiel, tout en assumant mon rôle de mère de famille et trouvant même le temps de savourer quelques heures de loisirs personnels.

Sur le plan pratique

La Direction des écoles et la Commission scolaire de la commune d'Yverdon sont très ouvertes au travail à temps partiel pour les enseignants, aussi bien en classes enfantines que dans les degrés primaires et secondaires.

Un contrat et un cahier des charges pour le travail à temps partiel nous est remis par l'autorité communale. Ce contrat est renouvelé à chaque nouvelle année scolaire et peut être alors modifié quant à la répartition du nombre de périodes entre chacune des deux enseignantes. Une autorisation annuelle nous est également délivrée par le Service de l'instruction publique.

Pour nous, cette année, nous alternons demi-journées de travail et le mercredi matin nous enseignons à tour de rôle.

Dans la semaine, nous nous sommes organisées de façon à avoir pour l'une et l'autre un après-midi suivi d'une matinée d'école. Cela donne un suivi à notre enseignement et nous permet de mieux connaître et comprendre nos élèves, de mieux ressentir leurs demandes et leurs rejets.

Pour les élèves, c'est un embrouillamini parfait qui présente l'avantage de placer la maîtresse au second plan en privilégiant des

par exemple les maths pour l'une et le français pour l'autre. Nous cherchons à viser une progression régulière dans les apprentissages et dans le travail de la semaine. A cet effet, nous nous distribuons les leçons collectives en rapport avec la suite logique souhaitée dans le travail.

Avec cette forme de collaboration, stressons-nous les élèves? C'est une question que l'on entend souvent chez les anti-temps par-



notions plus importantes comme « se situer dans la journée »: est-ce le matin ou l'après-midi (notion pas toujours acquise en enfantine). Pour les motiver, nous mettons ainsi plus volontiers l'accent sur la leçon collective qui leur sera donnée.

Bien sûr, les enfants tiennent de temps à autre à savoir qui sera là la prochaine fois. Ce planning a bien sûr un revers: il demande de notre part une grande rigueur d'organisation et d'informations. Il est en effet absolument nécessaire de nous tenir mutuellement au courant des événements survenus en notre « absence ». Cet aspect de la collaboration est certainement encore plus important en classes enfantines.

Et pour les enfants?

Les enfants ont probablement des préférences, mais ils savent, le plus souvent, ne pas les montrer trop ostensiblement. D'ailleurs, les « sympathies » fluctuent au hasard de la relation du moment entre maîtresse et élève.

Les enfants s'adaptent et acceptent bien cette situation qui leur paraît fort simple: ils ont deux personnes pour un même enseignement!

Précisons qu'en classes enfantines, nous ne pouvons nous répartir les branches à la carte:

tiel. C'est à nous d'y prendre garde. Et ça n'est pas forcément simple car les élèves ont toujours une maîtresse en forme qui « en veut ». Nous devons donc veiller à ne pas trop les « essouffler »; il faut être à l'écoute des enfants et de sa collègue, s'octroyer le droit de modifier s'il le faut le plan hebdomadaire. Et trouver l'équilibre qui permet aux élèves de sentir cohésion et continuité. Là encore, la collaboration est capitale.

Collaboration et partage

En classe, nous travaillons ensemble le premier matin de l'année scolaire, lorsque les parents viennent avec nos nouveaux élèves. Nous trouvons indispensable qu'enfants et parents nous voient toutes deux lors de ce premier contact.

Bien sûr, les jours de sorties spéciales comme les courses d'école, l'école à la montagne, les visites chez nos correspondants, nous sommes présentes toutes les deux; ainsi n'avons-nous jamais besoin d'une tierce personne. Nous apprécions beaucoup ces jours de complicité commune avec nos élèves. Pour eux, c'est un enrichissement supplémentaire d'associer simultanément leur course d'école par exemple et leurs deux maîtresses!





En dehors des heures de classes, il est vrai qu'il faut encore du temps. Mais quels sont les enseignants qui n'y passent pas plusieurs heures par semaine?

Le cahier des charges stipule une heure de concertation hebdomadaire... Voici comment nous fonctionnons:

— un cahier en classe nous sert de livre de bord dans lequel nous notons tout pro-

Il est bien évidemment plus facile d'aborder les problèmes d'une classe à deux plutôt qu'en solitaire. Deux regards portés sur un élève ont plus de valeur.

Et puis, il est «sécurisant» de partager le même point de vue et dynamisant d'en découvrir un différent.

Accepter d'entreprendre des activités que nous n'aurions pas tenté de faire seules nous a permis de mieux nous connaître nous-mêmes.

On essaye de piéger «l'institut qui ne savait pas que l'autre...» Mais cette fois-là, ces chers parents n'y sont pas parvenus. Peut-être faut-il déjà dans le cœur d'une mère «accepter» que son enfant élargisse son horizon en allant en classe, en nouant d'autres contacts!

... et des collègues

Là, bien sûr, les avis sont partagés et chacun(e) a d'excellentes raisons de défendre son point de vue, ne serait-ce déjà qu'en regard des contraintes financières: un mi-temps, c'est aussi un demi-salaire! On peut alors comprendre certaines remarques un brin acides laissant entendre qu'il s'agit là d'un «luxe» réservé aux femmes mariées!

Faut-il conclure?

Pour nous, le travail à temps partiel constitue le minimum nécessaire à un équilibre honnête entre les investissements consentis et les satisfactions en retour.

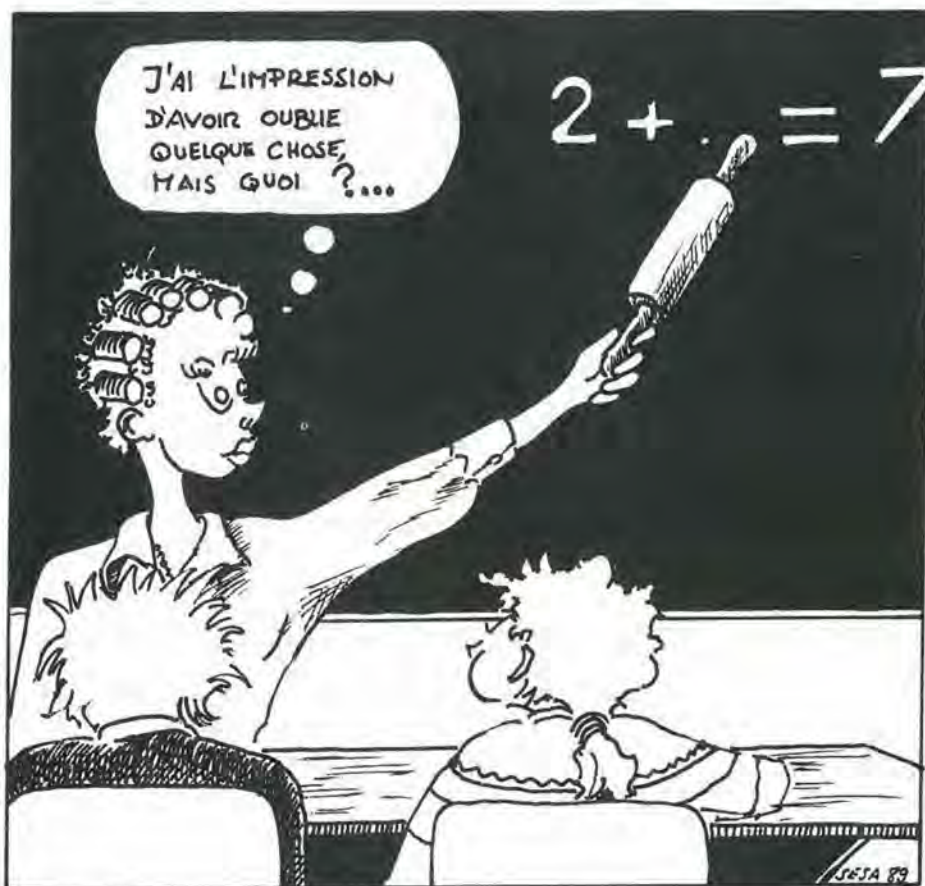
Pouvoir partager les responsabilités d'un même groupe dont on connaît parfaitement la dynamique. Se stimuler, se «ressourcer», se rassurer réciproquement. Parler de «ses» élèves avec une collègue à laquelle ils «appartiennent» à parité... Voilà quelques-uns des avantages dont nous nous reconnaissons bien volontiers bénéficiaires. Et puis, il y a cette convivialité amicale qui nous permet de trouver un terrain d'écoute, une oreille attentive. (Un mari ou une amie: on les énerve avec nos histoires! Une autre collègue: elle ne connaît pas vraiment la situation, et doit résoudre ses propres problèmes d'école...) Tandis que «sa» collègue, c'est différent; cela va de soi. C'est un enrichissement mutuel.

Même si ce n'est pas toujours facile de tout discuter et partager (cela prend du temps et de l'énergie), nous n'avons plus envie de conduire une classe seules pour l'instant, tant la vie de la nôtre, avec ses deux maîtresses, nous paraît plus dynamique. Par ailleurs, qualitativement nous ne pourrions mener de front une classe à plein temps et une vie de famille harmonieuse.

Le temps partiel n'en est qu'à ses débuts et il faut croire fermement à des aménagements futurs qui répondraient à nos questions actuelles comme la nomination d'institutrices à temps partiel pour donner à toutes le même droit au travail.

Un souhait encore: bénéficier d'une journée entière de travail chacune sur la semaine pour mieux contrôler et comprendre le seuil de concentration et de disposition au travail chez des petits élèves.

Lise Cachemaille
Lucette Michel
Enseignantes enfantines



blème qui a surgi durant notre demi-journée de tenue de classe;

— nous nous téléphonons si des points plus importants ou urgents sont à débattre. (D'une à trois fois par semaine);

— et nous nous retrouvons à raison d'un soir tous les quinze jours environ pour préparer le plan du mois et se répartir dans le détail les leçons collectives.

Bien sûr, nous nous partageons toutes les tâches comme recherche d'idées, de bricolages, de chants... préparation de matériel, de jeux... Très appréciable!

Lorsque nous avons un entretien avec des parents concernant des problèmes relatifs au comportement de leur enfant, nous sommes toujours ensemble...

La psychologue et la psychomotricienne peuvent, elles aussi, disposer de nos deux avis; c'est plus appréciable qu'un seul, non?

Il est à la fois confortable et enrichissant de partager les décisions, de pouvoir débattre les problèmes à deux. Dans cette collaboration, les «hauts» de l'une compensent souvent les «bas» de l'autre.

Vis-à-vis des parents...

Avouons que jusqu'à maintenant nous avons manqué de curiosité pour découvrir ce que les parents pensent vraiment de notre mode de fonctionnement. Soyons optimistes: le peu d'interventions de leur part sur cette façon de proposer l'école peut nous laisser supposer qu'ils en sont satisfaits au mieux, indifférents au pire!

Seul un souvenir un brin amer nous laisse entendre qu'il n'est pas évident pour les parents d'abandonner leur petit à l'institution scolaire.

Alors, pour se rassurer ils cherchent la faille et le duo offre une cible rêvée.



Dans une commune des hauts de Lausanne Un travail à temps partiel n'allant pas de soi

Dans une commune des hauts de Lausanne, la possibilité de travailler à temps partiel a fait longtemps l'objet d'une forte revendication. Emanant des enseignants primaires et des maîtresses enfantines, la demande a trouvé une issue favorable au mois de mars de cette année seulement.



Les membres de la commission scolaire n'ont toujours pas un avis unanime sur la question. Hier, la pléthore des enseignants constituait leur principale raison de refus. Aujourd'hui, c'est l'organisation administrative et pédagogique du temps partiel qui préoccupe les autorités scolaires. Introduit

pourtant depuis de nombreuses années dans certaines régions vaudoises, l'enseignement en duo ne va pas de soi dans toutes les communes.

Pour mieux comprendre la situation, nous avons donné la parole à l'association du corps enseignant, au directeur des écoles primaires,

à la commission scolaire et aux parents d'une commune des hauts de Lausanne. En sus des informations intéressantes que représente le contenu de ces entretiens, il nous permettra de mettre en valeur l'absence de bilans, d'études ou d'évaluations susceptibles d'étayer l'argumentation des uns et des autres.

Le point de vue de l'association du corps enseignant

En février 1988, plusieurs membres de l'association du corps enseignant ont rédigé une demande motivée concernant le travail à temps partiel dans les classes primaires et enfantines.

Cet écrit était adressé à la commission scolaire de la commune. Il faisait suite à plusieurs années de forte revendication. Voici les principaux arguments invoqués par l'association.

Le document relève que de nombreuses expériences faites en Suisse romande ont permis de faire diverses constatations. Tout d'abord, le fait que la présence de deux personnes à la tête d'une classe, même d'enfants très jeunes, permettait de répondre de façon satisfaisante au besoin de sécurité de l'élève. Pour l'association du corps enseignant, le travail en duo double les chances de l'enfant de trouver des affinités indispensables à son bien-être. Deux personnes atténuent également le risque de fixation excessif sur une seule et même maîtresse. Les conséquences parfois négatives du moment de la séparation en sont également diminuées.

Dans les garderies et les écoles pratiquant le temps partiel, relève le document, il a été constaté que même les enfants très jeunes s'adaptent parfaitement à la présence de plusieurs éducatrices ou maîtresses.

Le travail à temps partiel ne permet pas seulement de répondre pleinement à la prise en charge psychologique des enfants, mais il améliore la qualité du travail des maîtres. Plus disponibles, ils sont plus patients, plus entreprenants, plus ingénieux. D'autre part, un enseignement en duo offre deux approches didactiques différentes et donne aux élèves de meilleures chances d'assimiler le programme. Pour terminer, la demande de l'association du corps enseignant relève le fait que la confrontation des avis lors des diverses situations d'évaluation encourage la remise en question d'éventuels jugements négatifs portés sur les enfants en difficulté.

Les auteurs du rapport achèvent leur requête par une série de points auxquels les enseignants intéressés par le temps partiel devraient plus particulièrement faire attention. Ils concernent notamment le choix d'un ou d'une partenaire de travail et l'importance de

la régularité des rencontres et des échanges tout au long de l'année scolaire.

Du côté du directeur des écoles primaires

Le directeur des écoles est aujourd'hui ouvert au temps partiel. Ce mode de travail est réglementé par les instructions générales émises par le Service de l'enseignement primaire.

Les enseignants des classes enfantines à 4P sans restriction pourront à l'avenir formuler une demande motivée de duo pédagogique.

Toutefois, il n'a pas toujours été favorable au temps partiel. Le refus du directeur était basé sur un argument principal. Il y a 5-6 ans, de nombreux jeunes arrivaient au terme de leurs études à l'École normale. Les communes se devaient dès lors de leur fournir un poste d'enseignement. En autorisant les duos, bien des femmes désireuses de poursuivre leur



profession en sus de leurs charges de famille auraient bloqués un certain nombre de postes. Sans possibilité de travail à temps partiel, certaines d'entre elles abandonnaient momentanément leur classe et donnaient ainsi la possibilité à de jeunes maîtres ou maîtresses de commencer leur carrière avec un plein-temps. Ce n'était pas aux nouveaux maîtres à prendre des temps partiels, pense le directeur. Refuser les duos pédagogiques c'était ainsi ouvrir la porte au plein-emploi en période de pléthore.

Mais pour lui, la situation actuelle est différente. En période de postulation, le nombre de maîtres ou de maîtresses se présentant pour un poste d'enseignement est bien inférieur à ce qu'il était auparavant. Avoir à choisir aujourd'hui entre 10 personnes ou entre 70 comme en période de pléthore est totalement différent. Pour le directeur, un petit nombre de postulants restreint automatiquement la qualité des offres. Dès lors, donner la possibilité à de bonnes maîtresses, ayant fait leurs preuves dans la commune, de réintégrer une classe à temps partiel permettrait de conserver un corps enseignant de qualité.

Le directeur précise qu'il n'a connaissance d'aucun bilan d'expériences se déroulant dans d'autres régions. Peu après la décision favora-



ble de la commission scolaire, il a rédigé quelques directives réglant les futurs demandes de temps partiel.

L'avis de la commission scolaire

Après de nombreuses années de discussion, la commission scolaire a accepté l'enseignement à temps partiel en juin 1988. Cette décision formelle donnait suite à une demande pressante d'une partie du corps enseignant primaire.

Les membres de la commission n'ont jamais eu d'avis unanime sur la question. Préoccupés par le chômage des années 80-85, soucieux de l'organisation générale des duos pédagogiques, il leur a fallu plusieurs rencontres pour déterminer clairement leur point de vue. La principale résistance au travail à temps partiel dans l'enseignement venait de l'ancien président de la commission scolaire. Ce dernier, responsable dans l'administration cantonale, a fondé sa réflexion sur l'observation de son milieu professionnel. Il a ainsi remarqué que la répartition d'une tâche entre deux ou plusieurs personnes ne donnait bien souvent pas les résultats attendus. Les dossiers traités étaient suivis avec moins de sérieux. Chacun avait tendance à se déresponsabiliser sur l'autre.

L'ancien président de la commission pense également que l'idée d'une école à la carte déplaît à la majorité de la population. Les autorités scolaires se doivent dès lors d'organiser les éventuelles demandes de travail à temps partiel avec beaucoup de sérieux et surtout de contrôler les motivations des candi-

dat d'une part et l'issue de la collaboration engagée d'autre part.

Pour lui, la récente décision en faveur de l'introduction du travail en duo dans la commune ne concerne en fait que le mi-temps pédagogique (chacun des deux maîtres reste pleinement responsable de la bonne marche de la classe, il enseigne 14 périodes sur 28). L'ancien président reste opposé à l'enseignement à temps partiel pour les raisons invoquées précédemment.

Le nouveau président de la commission scolaire en fonctions depuis début 1989 relève, quant à lui, le flou du statut des enseignants souhaitant travailler à mi-temps ou à temps partiel. Les membres faisant partie de la commission ne sont pas des spécialistes des questions scolaires (organisation pédagogique ou structurelle des classes par exemple). La difficulté à comprendre l'aménagement du travail en duo dans l'enseignement, ses implications sur la qualité de l'apprentissage dispensé, ses répercussions sur les élèves ont longtemps retardé une décision formelle « bien sentie ».

Les arguments avancés par l'association du corps enseignant en faveur du duo pédagogique n'ont pas été rejetés par la commission scolaire. Mais, relève le nouveau président, il reste difficile d'apprécier leur justesse lorsqu'on ne travaille pas directement dans l'école. Si les avantages psychologiques pour les élèves n'ont que peu fait l'objet de discus-

sion, le souci de garder en duo la qualité de l'enseignement donné par un seul maître a toujours été une préoccupation importante. Cette préoccupation subsiste aujourd'hui encore. La commission scolaire accepte l'introduction du travail à temps partiel pour autant que celui-ci apporte un plus et non un moins à l'enseignement.

Plus ouvert au travail en duo que son prédécesseur, le nouveau président souhaite néanmoins que chaque demande soit examinée attentivement et que les autorisations interviennent de cas en cas. Il ne s'agit pas d'introduire un mode de travail susceptible de dégrader les conditions d'apprentissage actuelles car, relève-t-il, l'école d'aujourd'hui n'en a guère besoin.

Et les parents d'élèves?

Le travail à temps partiel ou à mi-temps dans les classes primaires n'a jamais fait, à ce jour, l'objet de discussions au sein de l'APE. Non seulement les parents ne sont pas préoccupés par ce problème, mais ils ne sont pas au courant des difficiles revendications du corps enseignant de la commune.

La présidente de l'association regrette vivement l'absence de contacts entre leur groupement et les maîtres d'une part, entre leur groupement et les autorités scolaires d'autre part. Actuellement, l'APE représente environ le tiers des parents d'élèves de la commune. Elle souffre, comme à peu près partout, d'un partiel désengagement de la plupart de ses membres.

Sortir du flou

Les divers avis évoqués plus haut appellent de nombreuses remarques. Celles qui seront retenues ici concernent le fonctionnement interne de l'école publique et plus spécialement le flou qui semble caractériser l'introduction du travail à temps partiel dans l'enseignement primaire.

Tout d'abord, il faut relever l'initiative de l'association du corps enseignant. Sans doute lassés des arguments partagés, voire contra-

certains avantages du travail en duo comme par exemple la double appréciation de l'élève tant dans son comportement en classe que dans ses aptitudes scolaires, d'autres points sont plus obscurs. Pour n'en citer qu'un, notamment le partage affectif que doivent faire les tout jeunes élèves lorsque deux enseignantes s'occupent de leur temps d'école. Si des études objectives existent, leurs contenus ne semblent pas être largement diffusés. Mais on peut supposer que l'enseignement à temps partiel ne fait encore aujourd'hui que peu l'objet d'études sur le terrain, de bilans et d'évaluation.

des duos pédagogiques pour les communes indécises et inquiètes de ce nouveau mode de travail. Mais aujourd'hui, il reste important que les enseignants et les autorités scolaires communales prennent le relais dans l'organisation administrative et pédagogique du temps partiel ainsi que dans son évaluation. De nouveaux problèmes surgiront, peut-être, inconnus et imprévus. L'école se doit d'y être attentive; elle doit créer, par l'intermédiaire de ses dirigeants, la possibilité de les résoudre en tenant compte des intérêts de chacun (en y incluant aussi bien les enfants que les parents) et non pas comme c'est trop souvent le cas



dictoires donnés par les autorités scolaires, certains maîtres et maîtresses ont pris le temps d'élaborer une demande argumentée d'une excellente présentation. L'association a ici pleinement joué son rôle.

Mais au-delà de cette initiative, le lecteur de la demande adressée à la commission scolaire ne peut que rester frappé par le manque de sources précises accompagnant l'argumentation. Car si de nombreuses expériences en Suisse romande ont réellement été faites, citées ainsi elles ne peuvent garder crédit sans connaître où elles se sont déroulées, par qui elles ont été entreprises, dans quel but elles ont vu le jour. L'ensemble des positions avancées par les enseignants de l'association paraissent ne reposer que sur des convictions personnelles. Sans doute largement réfléchies, elles ne sont pas aptes à convaincre les esprits les plus réfractaires.

Cette absence de sources permet encore deux remarques. Une première sous forme de question: existe-t-il actuellement des analyses sérieuses sur ce tout nouveau mode de répartition des tâches qu'est l'enseignement à temps partiel? Car si on peut tomber d'accord sur

La seconde remarque porte sur l'écho donné à la demande de l'association. Le manque de sources de celle-ci n'a peut-être pas permis de convaincre les opposants. Dès lors, peut-on se demander, les autorités scolaires de la commune n'auraient-elles pas pu chercher elles-mêmes des informations auprès des régions expérimentant le temps partiel depuis de nombreuses années déjà? En associant quelques enseignants à ces recherches, la commission scolaire et le directeur auraient montré une véritable volonté à la prise en compte d'une demande du corps enseignant datant de plusieurs années. Les hésitations des autorités, même légitimes, contribuent à miner les bonnes volontés des maîtres si elles ne sont accompagnées de véritables explications ou propositions concrètes. Dirigeants et enseignants n'ont rien à gagner à ce qui devient parfois une communication corrosive.

La décision du Conseil d'Etat en 1983 de favoriser le travail à temps partiel dans l'enseignement primaire a été suivie par l'élaboration d'instructions générales émanant du DIP. Leur effet a été tout à fait positif puisqu'elles ont contribué à clarifier l'organisation

aux détriments des uns ou des autres. Si aujourd'hui certaines communes s'ouvrent à l'enseignement à temps partiel, elles disent aussi être prêtes à stopper l'expérience si celle-ci ne s'avérerait pas concluante. Le travail en duo peut incontestablement apporter un plus; cela ne se fera pas tout seul. Cela se fera difficilement sans une réflexion approfondie. Qui la prendra dès lors en charge? ■

Patricia Gilliéron

FLASHES-GOSSES

Je trouve mieux d'avoir un seul enseignant parce qu'il nous connaît et nous comprend mieux.

Selvidija, 15 ans



L'enseignement à temps partiel

L'avenir?

Le temps! Le temps qui passe, le temps qui court, le temps qui manque... Nos rapports avec le temps arrivent souvent à bout de souffle. C'est pourquoi l'idée de travailler moins pour avoir du temps bien à soi rencontre de plus en plus d'adeptes.

Certes tous ceux qui aspirent à une activité réduite ne peuvent se l'offrir et il faut compter avec les conditions financières de chacun. Cela étant posé, la possibilité de travailler à temps partiel dans l'enseignement est maintenant admise presque partout. Ça n'a pas toujours été le cas car on imaginait mal un titulaire enfantin ou primaire qui ne passait pas tout son temps avec ses élèves.

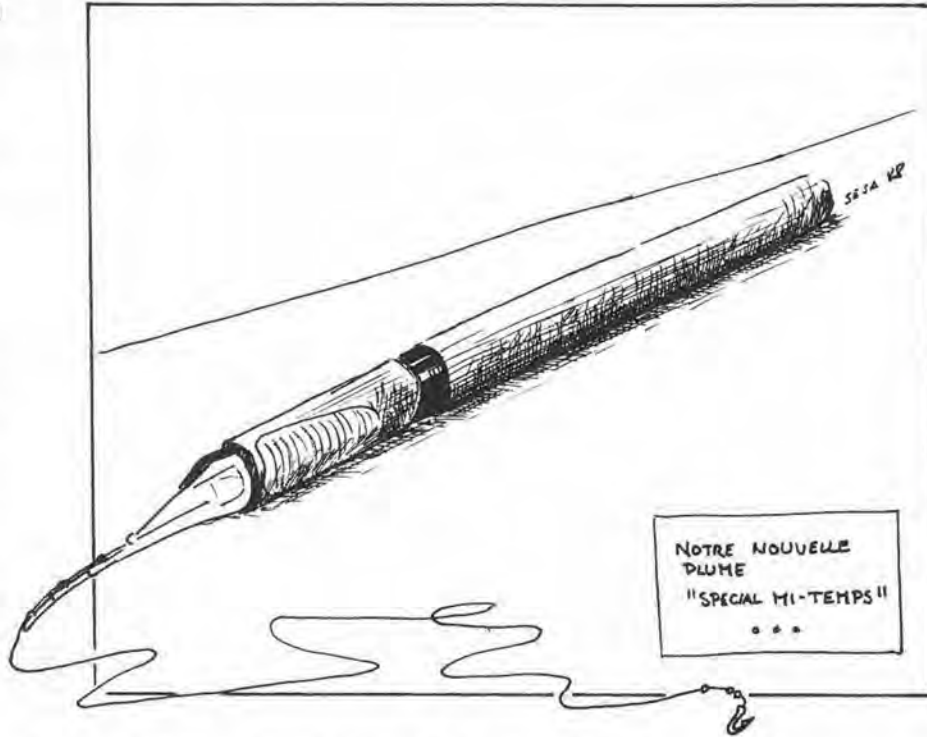
Nous voyons dans le travail à temps partiel dans l'enseignement des avantages et des inconvénients que nous allons essayer d'analyser.

Un choix de vie

La plupart des enseignants (comme les autres travailleurs nous l'imaginons) désirent diminuer le temps imparti à leur carrière professionnelle pour se consacrer à une autre activité. On veut en priorité s'occuper de sa famille et de ses enfants mais aussi reprendre des études, se mettre bénévolement au service d'œuvres humanitaires; on peut aussi rechercher une certaine qualité de vie sans la précipitation quotidienne. Les femmes, puisque ce sont elles qui traditionnellement élèvent les enfants, sont plus enclines à demander la possibilité de travailler à temps partiel mais peu à peu les hommes réclament aussi le droit de se consacrer à leur famille.

Les enseignants qui peuvent travailler à temps partiel se réjouissent de cette solution, à condition de l'avoir librement choisie. Car voilà bien l'un des dangers: les autorités (scolaires ou communales) imposent parfois cette solution pour lutter contre le chômage, pour éviter de fermer une classe, pour garder des maîtres sur place en attendant des jours meilleurs, pour éviter des nominations. Les collègues auxquels on inflige un horaire réduit, avec une diminution de salaire, ne peuvent pas, pour l'instant, toucher l'indemnité de chômage pour les heures supprimées.

Certains cantons ne connaissent pas le congé sans traitement pendant une année, voire deux ou trois ans, ni le congé parental.



De la chasse aux petites fautes à la pêche au gros: une plume multifonction.

L'enseignement à temps partiel offre donc une possibilité de se consacrer à d'autres activités, certainement enrichissantes et équilibrantes sur le plan personnel, sans quitter le métier que l'on aime et que l'on reprendra peut-être à temps complet par la suite.

De multiples facettes

Les stratégies mises en place pour venir en aide aux enfants en difficulté, le besoin souvent exprimé d'une collaboration entre enseignants et entre classes, les expériences pédagogiques ont permis de découvrir de nouvelles pistes pour le travail à temps partiel. Toutefois il ne faut pas confondre le travail en équipe, l'encadrement, le soutien et le mi-temps: on peut enseigner au sein d'une équipe à temps plein et être titulaire de classe à temps partiel (classe tenue en duo par deux maîtres).

Solidarité et compromis

Le manque d'imagination, l'immobilisme font courir des dangers au temps partiel qui pourrait être remis en cause par les maîtres ne bénéficiant pas de cette mesure. En effet, quoi

de plus normal que de jouir de son statut (nous parlons ici bien évidemment de ceux qui ont choisi de diminuer leurs heures de présence), de se spécialiser dans sa fonction et de vouloir préserver ses acquis? La solidarité doit faire aussi partie des relations entre enseignants et il serait normal que chacun puisse accéder, s'il le désire, une fois ou l'autre au temps partiel. Il faut donc soit accepter de remettre son poste en jeu soit négocier de nouvelles formes de travail à temps partiel.

Encore maintenant certaines fonctions ne s'accommodent pas de travail à temps partiel et les postes à responsabilités ne sont jamais partagés. L'avenir nous dira s'il est possible de s'engager dans cette voie et conjuguer dans sa vie professionnelle par exemple compétence, engagement social, efficacité, performance, qualité de vie et formation personnelle.

Le travail à temps partiel dans l'enseignement? La réponse à tous les problèmes pour les uns, la dévalorisation du métier pour les autres! La réponse n'est-elle pas, comme souvent, dans un subtil compromis? ■

Josianne Thévoz

Présidente de la Société pédagogique romande



Echo de la salle des maîtres

«Lors de la dernière réunion d'école, il y avait 12 absents», relève Georges Grand, maître principal de l'Ecole J.-Dalphin. Avec 18 classes et 10 intervenants supplémentaires, il ne fait aucun doute que l'ambiance d'un bâtiment est modifiée.

Il faut trois jours pour contacter tout le monde, malgré les photocopies dans les casiers. Alors que lancer une réunion est plus lourd. A la récréation, vu le manque de places, plusieurs doivent rester debout pour boire leur café.

Mais G. Grand refuse de connaître l'horaire à la carte de tous les « temps partiel ». Risque d'encombrer l'esprit inutilement. Même l'inspecteur — lui qui étudie les horaires — n'arrive parfois pas à trouver un enseignant, à cause des déplacements intempestifs pour les soins dentaires, la visite des gendarmes ou autres.

Le piège, c'est au moment des communications téléphoniques urgentes à l'attention d'un enseignant à mi-temps. Doit-il abandonner une leçon, envoyer un élève à la recherche de l'appelé, quitte à revenir bredouille? Lancer un appel général qui dérange tous les collègues n'est pas apprécié.

Un grand nombre d'intervenants « temporaires » rend la gestion des locaux plus problématique. Eviter que deux personnes se retrouvent simultanément dans la même salle. L'architecture actuelle oblige les gens qui travaillent avec cinq élèves à occuper un local prévu pour trente; aberrant.

Cela dit, le maître principal avoue que le profit dont bénéficient les enfants grâce à la multiplication des soutiens compense largement ces petits soucis.



DU CÔTÉ DES PARENTS...

CROQUIS

Duo pour une classe

- Elle est gentille ta maîtresse?
- Je n'ai pas UNE maîtresse!
- ???
- J'en ai deux...

Oui, ma fille est élève de 3^e chez deux maîtresses à 50% chacune.

L'une est brune, l'autre blonde, elles sont jeunes et mères de famille. Quand l'une n'est pas là, elle garde les enfants de l'autre. Elles se partagent les branches principales. L'une gratte la guitare devant des regards ravis de chanter au son d'un instrument, l'autre préfère les activités manuelles. Elles sont complémentaires de par leurs caractères et leurs besoins. Ma fille les aime toutes les deux, bien que, naturellement, elle ait un penchant un peu plus fort pour l'une d'elles.

Afin de pouvoir à une meilleure organisation, elles donnent à l'avance les devoirs de la semaine, et ça permet aux enfants de s'organiser, de s'adapter à un style de travail qu'ils rencontreront en 5^e.

Vue de l'extérieur, je trouve cette solution idéale, permettant de mener une vie équilibrée entre le travail et le foyer, et les enfants ne peuvent qu'être enrichis de cette collaboration. Et dans le cas présent, cette dernière est parfaite. Il leur faut une grande confiance mutuelle pour mener à bien le travail qui leur est confié, et regarder ensemble, dans la même direction, le but qu'elles veulent atteindre. SINON...

N.M.

Communauté romande des écoles de parents